

Plus respectueux de la santé et de l'environnement

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de la Gironde adapte son conseil en privilégiant l'utilisation des produits phytosanitaires au profil plus favorable sur l'environnement et la santé.

La région de Bordeaux, de par son climat océanique favorable au développement des maladies fongiques, est particulièrement soumise à la pression de celles-ci : mildiou ; oïdium ; black rot et botrytis qui sont les principales pathologies rencontrées au vignoble. Les dégâts occasionnés peuvent avoir de lourdes conséquences sur la récolte en impactant à la fois la quantité et la qualité.

Moyens de lutte

Différents moyens de lutte sont mis en œuvre pour faire face à ces pathogènes dont principalement le recours aux produits phytosanitaires que ce soit en Agriculture Biologique (AB) ou conventionnelle. Depuis les années 90, les pratiques découlant de l'Agriculture Raisonnée permettent d'optimiser et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, pratiques encore plus approfondies depuis une dizaine d'années (méthodes de prophylaxie ;

Outil d'Aide à la Décision (OAD) : modélisation du risque parasite ; observations au vignoble...). Plus récemment, de nouveaux produits dits « produits de bio-contrôle » se développent et s'imposent comme des solutions alternatives intéressantes à la réduction des intrants chimiques. Toutefois, ces produits sont complexes et difficiles à mettre en application et demandent plusieurs années de recherche afin de proposer des solutions efficaces. À ce jour, aucun produit de bio-contrôle ne peut remplacer en totalité les produits chimiques et assurer le maintien de la récolte dans l'objectif de production de l'exploitation.

Attentes sociétales

La viticulture doit répondre aux attentes sociétales et environnementales par la mise en œuvre d'action tel le plan Ecophyto, dont la première version a débuté en 2008 à

la suite du Grenelle de l'environnement, visant à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans sa seconde version, le plan Ecophyto 2, lancé officiellement le 19 avril 2016, va plus loin en s'appuyant sur la mise en œuvre d'action permettant de diminuer le risque et les impacts des produits phytosanitaires.

Proposer des solutions

Dans ce contexte, techniciens et conseillers se doivent de proposer des solutions, utiliser des outils performants afin d'accompagner les viticulteurs dans la mise en œuvre de leurs pratiques (gestion et entretien des sols, construction de programmes de traitements intégrant des produits impactant moins la santé et l'environnement...). Aussi, les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Gironde préconisent dans leur conseil, des stratégies de



Depuis les années 90, les pratiques découlant de l'Agriculture Raisonnée permettent d'optimiser et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

lutte permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en privilégiant des produits dont le profil éco-toxicologique est le plus favorable : produits non Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques (CMR). Les tableaux synthétisant les informations à connaître pour construire un programme de traitement sont en pages 12 et 13.

Toutefois, ces produits peuvent avoir des effets sensibilisants (irritation, allergie...) et il est donc impératif de porter des Equipements de Protection Individuelle (EPI) permettant de réduire le risque à l'exposition de ces produits. Les codes couleurs ont été établis selon les mentions de danger mentionnées sur l'étiquette de chaque produit.

À disposition

Pour la protection du vignoble, des solutions alternatives avec des produits non CMR existent, et compte tenu des nouvelles attentes de notre environnement la Chambre d'agriculture recommande l'utilisation de ces

produits à proximité des zones sensibles.

Bien entendu cela suppose d'adapter les programmes de traitement et les itinéraires techniques, mais les conseillers viticoles et les experts de la Chambre d'agriculture sont à la disposition des viticulteurs pour les accompagner dans leur démarche et dans la construction de programmes de traitements plus respectueux de l'environnement et de la santé, et venir en appui pour d'éventuels changements d'itinéraires technico-économiques liés à un surcoût des produits phytosanitaires les moins impactant. Les pratiques évoluent d'ores et déjà et ce contexte actuel est une vraie étape de transition qui va progressivement s'orienter vers un changement majeur des pratiques.

Contact
 Ludivine Davidou,
 responsable protection du vignoble,
 Chambre d'agriculture de la Gironde, tél. 05 56 35 00 00



CERFRANCE
GIRONDE

CONSEIL
FORMATION &
EXPERTISE
COMPTABLE



La forme associative,
l'autre façon
d'aborder l'expertise-comptable.



www.gironde.cerfrance.fr - 05 57 54 26 00

Et aussi

Des équipements de protection individuelle

Lors des phases de préparations des bouillies, l'opérateur est directement concerné par un risque plus important de souillure du visage, des mains, d'inhalation ou d'irritation car les produits sont très concentrés. Aussi, lors de cette phase, il est impératif de porter les Equipements de Protection Individuelle adéquats : gants ; masque ; lunettes ; combinaisons ; bottes... Dans ce contexte, le risque à l'exposition est fortement minimisé.